

# Arignac

## Bulletin municipal Juillet 2020

Mesdames, Messieurs, chers Arignacois,

Avec toute mon équipe, je vous remercie du soutien massif que vous nous avez témoigné lors des élections municipales. Fort de cette confiance renouvelée, nous allons poursuivre la modernisation du village.

Des travaux importants, assainissement, effacement des réseaux (eau, électricité, téléphone) seront les gros chantiers de ce mandat.

Nous continuerons à privilégier le bien vivre en embellissant nos quartiers, en confortant la vie associative tout en maîtrisant nos finances.

Après cette longue période de confinement particulièrement anxiogène, la vie reprend peu à peu mais la vigilance reste de mise.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Maire,  
Philippe PUJOL

# CONSEILS MUNICIPAUX

## Conseil municipal du 06.02.2020

### Modification des statuts de la communauté de communes du pays de Tarascon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon réuni le 16 Janvier 2020 à Quié, s'est doté de **compétences supplémentaires** :

- Construction, entretien et gestion de l'ensemble immobilier nécessaire à la brigade de gendarmerie du Pays de Tarascon.
- Elaboration, coordination et animation d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays de Tarascon.
- Etudes, diagnostics, prise en charge des services existants nécessaires à la création et à la gestion de dispositifs intercommunaux d'amélioration de l'accessibilité des Services Publics tels que le réseau « France Service ».

Après lecture, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarascon.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

### Mandatement de factures en investissement

Mandatement en investissement de 3 factures avant le vote des budgets :

- 455.00 € TTC ..... Matériels informatiques – DPM09 **Budget Commune**
- 584.88 € TTC ..... Poubelles hygiène canine – APRICO **Budget Commune**
- 2 791.80 € TTC ..... Travaux Salle des Fêtes – YESSS Electrique **Budget Commune**



**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

### Convention Total Quadran

Lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait rencontré la Société Total Quadran qui projette la création d'une Centrale Hydroélectrique sur le Saurat entre Bédeilhac et Arignac.

Le Conseil Municipal avait demandé une renégociation du Chiffre d'Affaires à 8% soumise à indexation.

La Société Total Quadran propose une redevance de :

- 4% du Chiffre d'Affaires des années 1 à 15.
- 5% du Chiffre d'Affaires pour les suivantes.

Concernant l'indexation du tarif d'achat, la Société Total Quadran précise que l'indexation est déjà prise en compte, les tarifs de rachat de l'électricité par EDF étant encadrés par le Décret du 13 Décembre 2016 qui fixe la formule d'indexation annuelle des tarifs de rachat de l'électricité.

### Approbation des statuts du syndicat A.GE.D.I (Agence de Gestion et de Développement Informatique)

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte A.GE.D.I a été créé à l'initiative d'élus de Communes rurales afin de mutualiser les coûts liés à l'informatisation. A.GE.D.I conçoit et développe des logiciels dédiés aux communes, intercommunalités et autres établissements publics.

A la demande de l'administration le syndicat doit revoir ses statuts et en adapter la forme juridique. Ainsi le syndicat informatique mixte fermé deviendra un Syndicat Informatique Mixte Ouvert et son objet (article 3) en sera modifié.

Après approbation des statuts par le Comité Syndical lors de sa séance du 4 Décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I.,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

### **Délibération pour régularisation foncière**

#### **Dossier CABÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Brigitte CABÉ, par lettre en date du 11 Octobre 2019, souhaite céder à titre gratuit des parcelles lui appartenant.

Afin de régulariser administrativement ces acquisitions, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour les parcelles suivantes: A0777, A1295, B0844, B1424, B1425, B1426, B1427 et B2162.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

## **Conseil municipal du 03.03.2020**

### **Vote des comptes administratifs de la commune et de la régie électrique**

Réglementairement, ne prenant part ni à la présentation, ni au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil. Monsieur ANSION, doyen, présente donc le Compte Administratif 2019 de la Commune et de la Régie Municipale.

- **Vote du Compte Administratif 2019**

#### **COMMUNE**

Enumération du CA 2019 par chapitres Budgétisés / Réalisés

**Excédent de fonctionnement 2019 : 200 464.81 €**

**Déficit en investissement 2019 : - 83 300.39 €**

→ Vote à l'unanimité du Compte Administratif 2019.

**Pour plus d'informations, détails consultables en Mairie**

- **Vote du Compte Administratif 2019**

#### **REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE**

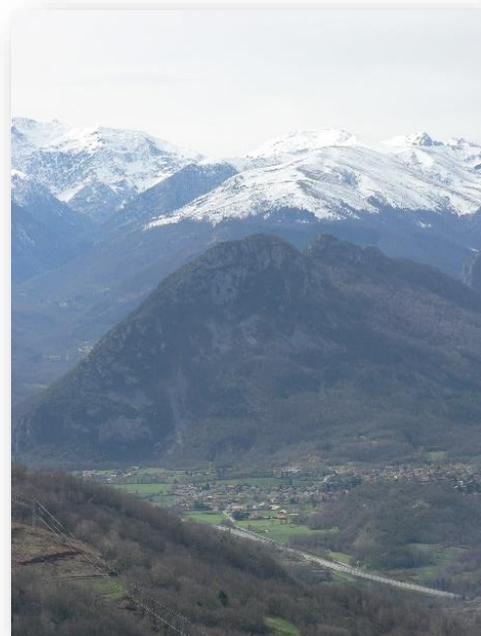
Enumération du CA 2019 par chapitres Budgétisés / Réalisés

**Déficit de fonctionnement 2019 : -154 829.35 €**

**Excédent en investissement 2019 : 16 503.75 €**

→ Vote à l'unanimité du Compte Administratif 2019.

**Pour plus d'informations, détails consultables en Mairie.**



## Conseil municipal Extraordinaire du 06.05.2020

### Crise sanitaire COVID-19 : Nouvelle Organisation

Dans le cadre de la Loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 et conformément à l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Monsieur le Maire a réuni l'Exécutif du Conseil (Maire et Adjoint) en Conseil Municipal Extraordinaire.

Il indique que l'Exécutif exercera dorénavant et durant la période d'urgence, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionnées à l'article L 5211-10 du CGCT à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° alinéa de ce même article.

En conséquence, il propose que l'Exécutif du Conseil Municipal dispose de ces délégations provisoires et assure par délibération les décisions nécessaires au fonctionnement de la collectivité en lieu et place du Conseil Municipal qui sera informé dans les meilleurs délais des décisions prises par l'Exécutif.

Les membres de l'Exécutif recevront une convocation précisant l'ordre du jour et une note de synthèse dans les délais légaux prévus par la Loi.

Les délibérations feront l'objet d'un vote et d'une inscription au registre des délibérations, d'un affichage ainsi qu'une transmission au Contrôle de Légalité préfectoral.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***



### Crise sanitaire COVID-19 : Organisation de l'école du 11.05 au 04.07.2020

Monsieur le Maire propose à l'Exécutif du Conseil Municipal, réuni en Conseil Municipal Extraordinaire, qu'à compter du 11 Mai 2020, date de la mise en œuvre du dé confinement, l'école d'Arignac soit ré ouverte suivant les modalités générales ci-jointes **pour les parents qui souhaitent y re scolariser leurs enfants** :

- Les cours seront dispensés le lundi, mardi, jeudi et vendredi uniquement, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.
- Un accueil sera possible le matin à partir de 7h30, à midi de 12h00 à 13h30 pour la cantine (repas froid uniquement assuré par Ariège Restauration), et en fin de journée de 15h30 à 18h30 après le départ des enseignants.

#### **Nota :**

- Lundi 11 Mai :  
Pré-rentree des enseignants uniquement.
- Mardi 12 Mai :  
Mise en route de l'emploi du temps ci-dessus.

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***



## NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 mars dernier, à l'issue du premier tour des élections municipales, avec une participation de 65% de votants et 85% de bulletins favorables, les Arignacois ont élu un nouveau Conseil Municipal.

Crise du Covid 19 oblige, ce n'est que le 27 mai 2020 que ce Conseil a pu être mis en place avec l'élection du Maire et de ses Adjointes :

**Maire : Pujol Philippe,**

**Adjointes : Galy Bernard, Goncalves Daniel, Orus Stéphanie, Mehl Mélanie,**

**Conseillers : Bigel Adeline, Borges Patricia, Bru Gilles, Estève Catherine, Ferré Emmanuel, Hébinge Patricia, Piquemal Mathias, Pubill Karine, Rouch Thierry, Svetz Anny.**



### Premier Conseil Municipal de la nouvelle mandature du 23.06.2020

#### Désignation des délégués

- **Organismes Extérieurs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de délégués représentant la commune auprès de différents organismes extérieurs :

- ▶ **Commissions obligatoires de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon**

- ↳ **Commission Locale d'Evaluation de transfert des Charges (CLETC)**

1 Titulaire ..... M. PUJOL Philippe

- ↳ **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

1 Titulaire ..... M. GALY Bernard ;      1 Suppléant ..... Mme BORGES Patricia

- ↳ **Commission Accessibilité**

1 Titulaire ..... M. GONCALVES Daniel

- ↳ **Délégués au SMECTOM du Plantaurel**

1 Titulaire ..... M. GALY Bernard ;      1 Suppléant ..... Mme SVETZ Anny

- ▶ **Syndicat intercommunal A.G.E.D.I**

1 Titulaire ..... Mme ORUS Stéphanie

- ▶ **Syndicat Mixte du PNR**  
1 Titulaire ..... M. PIQUEMAL Mathias ; 1 Suppléant.....M. FERRE Emmanuel
- ▶ **SDE 09**  
1 Titulaire ..... M. BRU Gilles ; 1 Suppléant ..... M. GALY Bernard
- ▶ **SMDEA 09**  
1 Titulaire ..... M. GONCALVES Daniel ; 1 Suppléant..... M. GALY Bernard
- ▶ **Délégué aux Affaires de la Défense**  
1 Titulaire ..... M. ROUCH Thierry
- ▶ **Délégué Agent et Conseiller de Prévention**  
1 Titulaire ..... M. GONCALVES Daniel

• **Mise en place des Commissions Communales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place des commissions pour chaque domaine d'intervention de la Commune dans le but d'éclairer et d'aider à la décision des élus.

**Tableau des Commissions consultable en mairie.**

**Indemnités des Adjoint**

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoint au Maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'Indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1<sup>er</sup> Adjoint ..... 10 %
- 2<sup>ème</sup> Adjoint ..... 10 %
- 3<sup>ème</sup> Adjoint ..... 5 %
- 4<sup>ème</sup> Adjoint ..... 5 %

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

**Vote des Taxes Locales**

Taux des Taxes Locales 2020, **Inchangés par rapport à 2019** :

- Taxe Foncier Bâti ..... 19,19 %
- Taxe Foncier Non Bâti ..... 191,04 %

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

**Vote du Budget Prévisionnel 2020 de la Commune**

Présentation du Budget Prévisionnel par Mme MEHL Mélanie.

Proposition d'un budget équilibré 2020 :

- En recettes et dépenses de Fonctionnement ..... 749 475.27 €
- En recettes et dépenses d'Investissement ..... 341 268.21 €

***Délibération votée à l'unanimité des membres présents.***

→ **Pour plus d'informations, voir détails en Mairie.**

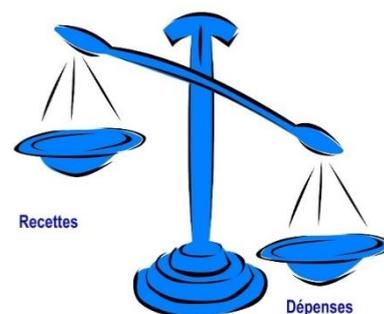


## **Vote du Budget Prévisionnel 2020 de la Régie Municipale d'Electricité**

Présentation du Budget Prévisionnel par Mme MEHL Mélanie.

Proposition d'un budget équilibré 2020 :

- En recettes et dépenses de Fonctionnement ..... 553 612.68 €
- En recettes et dépenses d'Investissement ..... 417 336.57 €



**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

→ Pour plus d'informations, voir détails en Mairie.

### **Délibérations Conventions SDE09**

- **Travaux d'Éclairage Public : 1<sup>er</sup> Tranche Route de Tarascon**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'inscription de la commune au futur programme d'éclairage public du SDE 09 concernant la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour le renforcement BT (Basse Tension) sur le Poste Botton, pour un montant de 35 860 € plafonné à 15 000 € et financé à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

- **Convention Travaux : Enfouissement HTA (Haute Tension) 1<sup>ère</sup> Tranche entre les postes de La Bernière et Botton**

Le Conseil Municipal délibère afin de déléguer au Président du SDE 09 la négociation et la passation des conventions relatives aux travaux dont il exerce la maîtrise d'ouvrage. Cette convention concerne la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de l'enfouissement HTA entre les postes de La Bernière et Botton pour un montant de 35 600 € TTC.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

- **Travaux Basse Tension (BT) sur le Poste Botton 1<sup>er</sup> Tranche**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'inscription de la commune au futur programme d'éclairage public du SDE 09 concernant la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour la BT sur le Poste Botton, pour un montant de 180 000 € HT qui seront financés dans leur totalité par le SDE 09.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

- **Travaux Génie Civil France Télécom**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'inscription de la commune au futur programme de Génie Civil France Télécom du SDE 09 concernant le Poste Botton, pour un montant de 4 120 € qui seront financés dans leur totalité par le SDE 09.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

- **Financement divers Travaux SDE 09**

- Participation de la Régie Municipale Electrique d'Arignac / Projet ESCALIERE  
Conformément à la Loi : 40 % RME et 60% Pétitionnaire soit ..... 23 521.03 €
- Hauts Parleurs Lot. Botton ..... 8 400.00 €
- Réparation transformateur ..... 7 068.00 €

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

## OUVERTURE DU RELAIS POSTAL D'ARIGNAC

Depuis le 6 juillet, Arignac dispose, au **Café le Bon Accueil**, d'un **Relais Postal ouvert de 9h à 21h, 7j/7**.

Vous pourrez y trouver des timbres, des enveloppes pré affranchies, des emballages Colissimo, y envoyer, réexpédier ou récupérer lettres, colis ou recommandés...

Une bonne nouvelle pour nombre de nos concitoyens, en particulier nos anciens, qui n'auront plus à se déplacer à Tarascon !



## PERMIS DE CONSTRUIRE

- SCI Innovation Sport Santé - *Route de Foix* - Cabinet de Santé
- ROMEU Rose - *Route de Foix* - Agrandissement d'une maison
- SMECTOM du Plantaurel - *ZI La Bernière* - Construction d'un local pour déchets dangereux
- CALDERON Antoine - *Impasse Mirande* - Aménagement d'une maison individuelle dans un bâtiment existant
- VEXANE Didier - *Route de Foix* - Permis Modificatif Lotissement.

## ETAT CIVIL



### MARIAGE

CALDERON Antoine & MINGUEZA Linda ..... 30.12.2019

ESCALIERE Nathis ..... 05.08.2019

ARLAUD MARAMOTTI Paco ..... 07.08.2019

PIRES Louna ..... 01.01.2020

CANAL Lynna ..... 18.01.2020

AUDOUY Guy ..... 14.04.2020

FERNANDEZ née GALY Marie-Louise ..... 28.04.2020

PARROUFFE née CUMINETTI Odette ..... 06.05.2020

BARBOSA GONCALVES Deolinda ..... 26.05.2020



### !!! CARTON ROUGE !!!

**À ceux qui ne respectent pas les installations mises à leur disposition par la commune, laissant sur place toutes sortes de déchets et qui, surtout, ne récupèrent pas les déjections de leurs chiens !**

# ASSOCIATIONS, REPRISE DES ACTIVITES

(sous réserve de nouvelles mesures sanitaires)

## Covid 19

Après plusieurs mois de restrictions sévères, le dé-confinement est enfin mis en place. Préalablement, la municipalité a acquis des masques de protection, fabriqués pour la moitié en Ariège pour toute la population. Ils ont été distribués en priorité aux personnes à risque.

## Foyer rural (à partir de septembre) :

Lundi 14h à 17h encadrement ; 20h à 22h yoga

Mardi 14h à 17h cartonnage

Jeudi 14h à 17 h patchwork

Vendredi 14h à 17h travaux manuels et pergamano

**Vide grenier** : dimanche 13 septembre

## Pâte à chou-fleur

Réunion tous les vendredis à 9h (fleurissement communal, plantations serre)

12h repas convivial à la serre.

## Joyeuse pétanque Arignacoise

Ouverture du boulodrome tous les jours, en respectant les gestes barrière !

## Bibliothèque Municipale

Depuis le 22 juin dernier la bibliothèque est ré ouverte aux horaires habituels dans le respect des gestes barrière (port du masque obligatoire) :

Mardi et Vendredi : 16h-18h

Mercredi : 15h-18h

Samedi : 10h12h

## Fin de l'année scolaire

Après les multiples péripéties liées au Covid 19 les classes, à l'initiative de la Mairie et des enseignants avaient pu reprendre en partie dès le 11 mai dernier.

Le vendredi 03 juillet le cadre du City Park accueillait les enfants et leurs parents, la Directrice Madame Dallacosta, Monsieur Chasseuil, la municipalité pour fêter la fin de l'année scolaire et souhaiter un au revoir ému à Madame Villemus professeure des écoles unanimement appréciée de tous.



## Restauration du patrimoine

Dans le cadre de l'opération « **murs en pierres sèches** » initiée par la région Occitanie avec l'appui du PNR des Pyrénées Ariégeoises, la municipalité a présenté un dossier pour la réfection du chemin de Gargalla reliant Arignac au rondpoint d'Amplaing.

Un premier chantier école a été réalisé par l'association VVM (Villages, Vallées, Montagne) de Tarascon ; trois autres devraient suivre d'ici fin 2021.



## CONTRAT LOCAL DE SANTE

La Communauté de Communes du Pays de Tarascon et l'Agence Régionale de Santé ont engagé une dynamique de **CONTRAT LOCAL DE SANTE**.

Objectif : Mettre en œuvre une politique de santé au plus près des besoins du territoire.

A partir du mois de septembre 2020, 5 groupes de travail vont être mis en place, sur les thèmes suivants :

- Accès aux soins
- Santé mentale et suivi psychologique
- Prévention et promotion de la santé
- Valorisation de l'existant et coordination entre acteurs
- Logement et habitat

Il s'agira de groupes constitués de professionnels de santé, acteurs sociaux, acteurs de la jeunesse, l'éducation, le soutien aux personnes âgées...

**Chaque citoyen-ne est invité-e à participer aux travaux.**

Les conditions :

- Etre disponible pour 4 réunions d'environ 2 heures (entre septembre 2020 et janvier 2021)
- Avoir envie de co-construire et contribuer sur le thème
- Eventuellement : avoir une expérience ou une expertise sur le thème

**Renseignements et souhait de participation :**

Hélène Ménard

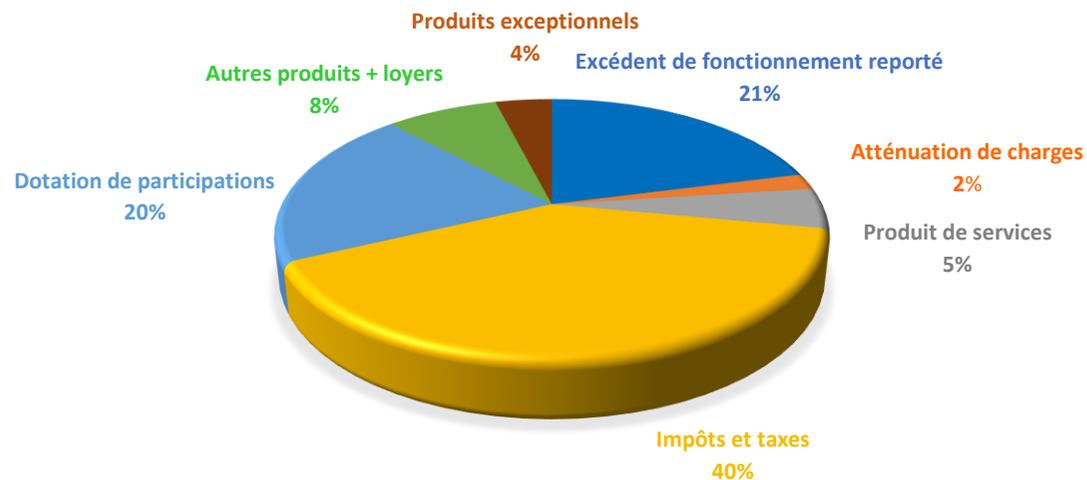
Coordinatrice du Contrat Local de Santé

07 85 36 20 14

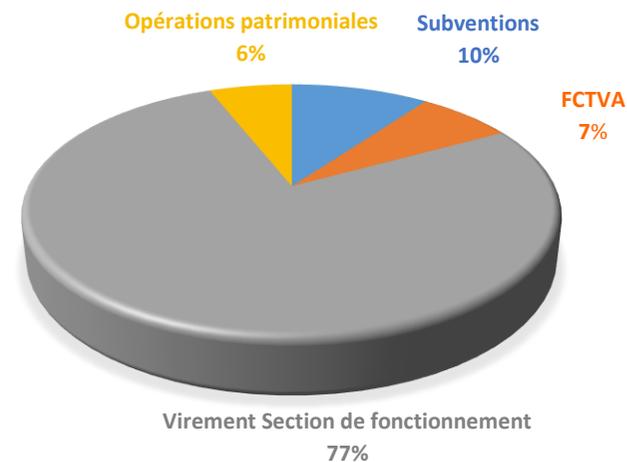
[h.menard@cc-paysdetarascon.fr](mailto:h.menard@cc-paysdetarascon.fr)

## Graphiques BUDGET de la COMMUNE

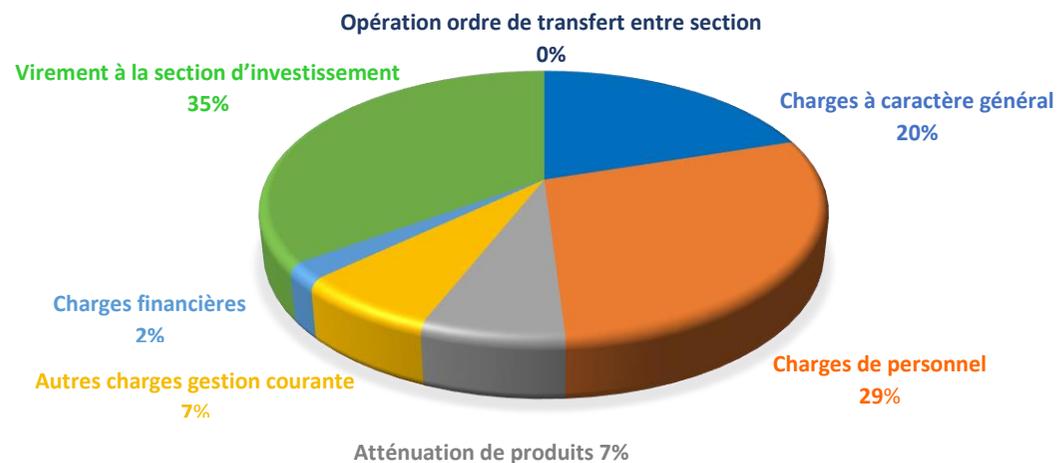
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



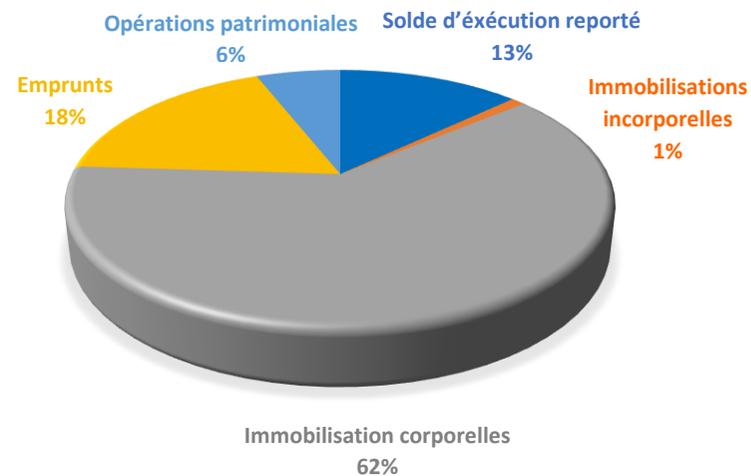
### RECETTES D'INVESTISSEMENT



### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

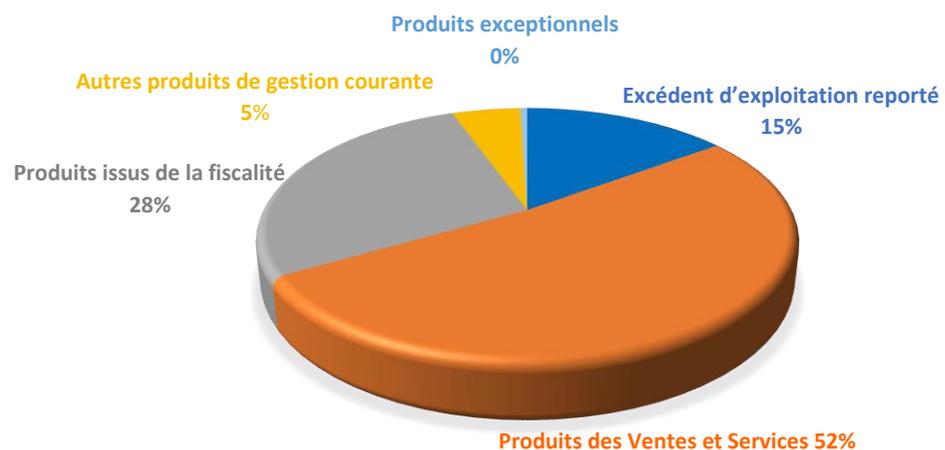


### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

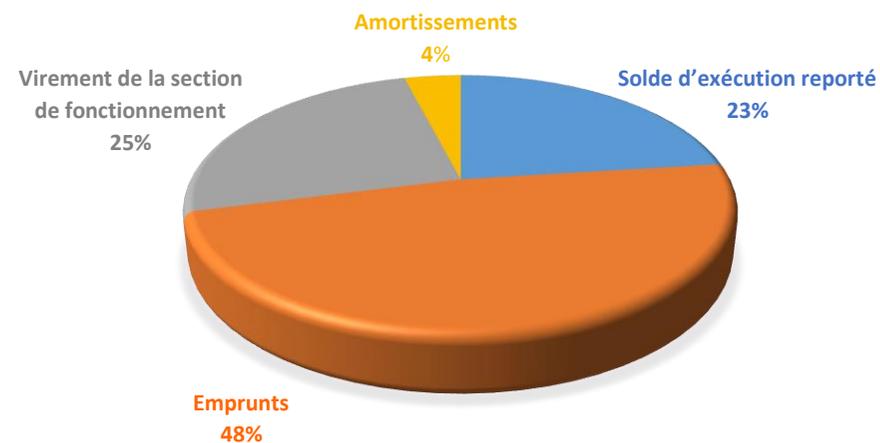


## Graphiques BUDGET de la REGIE ELECTRIQUE

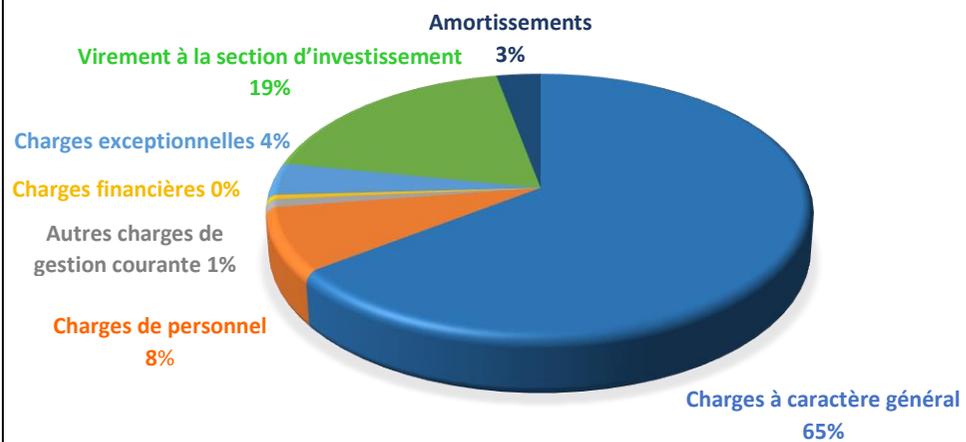
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### RECETTES D'INVESTISSEMENT



### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

